

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2011**

**A 20H30**

<b>Effectif légal</b>	<b>19</b>
<b>En exercice</b>	<b>19</b>
<b>Présents à la séance</b>	<b>15</b>
<b>Absents</b>	<b>4</b>
<b>Votants</b>	<b>18</b>

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 07 juin 2011, s'est réuni le **jeudi 16 juin 2011 à 20h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.

Madame HANS Louisette a été nommée secrétaire de séance.

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PRESENT(E)</b>	<b>EXCUSE(E)</b>	<b>POUVOIR A</b>	<b>ABSENT(E)</b>
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
7. Mme HANS Louisette, Conseillère Municipale	x			
8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller Municipal		x	M. ROUSSEL	
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	x			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal		x		
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	x			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	x			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal		x	M. THOMAS	
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale	x			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal		x	M. SIBILLE	
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	x			

**L'ordre du jour était le suivant :**

- N° 2011/036 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 - Approbation du Conseil Municipal du 26 avril 2011
- N° 2011/037 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05  
- Approbation du règlement pour le service communal de distribution d'eau de la commune de Pouxeux et du règlement financier du contrat de prélèvement automatique
- N° 2011/038 Finances Locales – Divers – 07-10 - Tarifs municipaux – prix de la redevance eau et de l'abonnement annuel au réseau d'eau
- N° 2011/039 Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01  
Décision modificative n° 1 au budget de l'eau
- N° 2011/040 Finances locales – Subventions – 07-05 - Subvention exceptionnelle à la MJC Pouxeux Jarménil
- N° 2011/041 Institution et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07  
Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges  
Avis sur les demandes d'adhésion des communes de LA BRESSE et de MARTINVELLE, dans l'hypothèse où les modifications statutaires seraient approuvées par arrêté préfectoral
- N° 2011/042 Institution et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07  
Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges  
Avis sur l'adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public » pour les années 2012 – 2013 et 2014
- N° 2011/043 Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01  
Autorisation d'intégration dans le patrimoine de la Commission Syndicale pour le Gestion des Biens Indivis de Pouxeux Jarménil d'une concession en état d'abandon afin de la transformer en ossuaire
- N° 2011/044 Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – 05-06 -  
Délégation du Conseil Municipal au Maire
- N° 2011/045 Finances locales – Divers – 07-10 -  
Attribution de subventions du Conseil Général des Vosges
- N° 2011/046 Finances locales – Subventions – 07-05 -  
Subvention exceptionnelle à l'école primaire
- N° 2011/047 Commande publique – Autres contrats – 01-04  
Machine à affranchir – signature du contrat de location et d'entretien
- N° 2011/048 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01 - Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet  
Fermeture d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet  
Modification du tableau des emplois permanents
- N° 2011/049 Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01  
Budget de l'eau – Admissions en non-valeur
- N° 2011/050 Commande publique – Autres contrats – 01-04  
Travaux d'entretien de la Commune pour une durée de 3 ans
- N° 2011/051 Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal (article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- N° 2011/052 Questions diverses  
Domaines de compétence par thèmes – Enseignement – 08-01  
Avis sur le regroupement de l'école primaire et de l'école maternelle de Pouxeux

**Délibération n° 2011/036**

**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 –  
Approbation du Conseil Municipal du 26 avril 2011**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 26 avril 2011 et **PREND NOTE** de la demande de rectification de Monsieur Jean-Louis THOMAS sur la délibération n° 2011/028 du 26 avril 2011 « Participation au budget d'Assainissement dans le cadre du projet de la STEP Pôle Moselle – Signature d'une convention avec la CC2VRM », dans laquelle il convient de noter :

- **3 abstentions :**  
Messieurs Jean HANTZ , Jacques HUREL et Jean-François BLUNTZER
- **4 voix contre :**  
Mesdames Edith GREMILLET et Lydie DA SILVA, Messieurs Damien SIBILLE et Jean-Louis THOMAS

au lieu de :

- **3 abstentions :**  
Messieurs Jean-Louis THOMAS, Jean HANTZ et Jean-François BLUNTZER
- **4 voix contre :** Mesdames Edith GREMILLET et Lydie DA SILVA, Messieurs Damien SIBILLE et Jacques HUREL.

**Délibération n° 2011/037**

**Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05 –  
Approbation du règlement pour le service communal de distribution d'eau  
de la commune de Pouxeux et du règlement financier du contrat de  
prélèvement automatique**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel ROUSSEL, 4ème Adjoint, qui rappelle les différentes commissions municipales relatives à la mise en place du règlement pour le service communal de distribution d'eau de la commune de Pouxeux. Puis il explique qu'il convient de permettre aux abonnés le règlement par prélèvement automatique semestriel.

Le Conseil Municipal, après délibération, après

- **2 abstentions relatives au règlement pour le service communal de distribution d'eau :**  
Madame Edith GREMILLET et Monsieur Jean-Louis THOMAS sur l'exigence impérative de déplacement de compteurs et de mise en conformité imposée par les articles 4-2 et 4-3
- **2 voix contre le règlement pour le service communal de distribution d'eau :**  
Monsieur Henri LA VAULLEE et plus particulièrement contre l'article 2 – 6 et Madame Isabelle GEORGES, contre l'article 2 – 6

**ADOpte** le règlement pour le service communal de distribution d'eau de la commune de Pouxeux joint en annexe ainsi que le règlement financier du contrat de prélèvement automatique semestriel.

**Délibération n° 2011/038**

**Finances Locales – Divers – 07-10 –**

**Tarifs municipaux – prix de la redevance eau et de l'abonnement annuel au réseau d'eau**

Le Conseil Municipal, après délibération, après :

- 8 voix contre :

Mesdames Isabelle GEORGES, Edith GREMILLET et Lydie DA SILVA

Messieurs Damien SIBILLE, Jean-Louis THOMAS, Jean HANTZ, Jacques HUREL et Jean-François BLUNTZER

**FIXE** à 0,84 TTC le m<sup>3</sup> d'eau et à 10 TTC l'abonnement annuel au réseau d'eau, pour la période du 1er juin 2011 au 31 mai 2012.

**Délibération n° 2011/039**

**Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01**

**Décision modificative n° 1 au budget de l'eau**

Monsieur le Maire donne la parole à Michel ROUSSEL, 4ème Adjoint, qui explique que les réparations de fuites du réseau d'eau potable sur le domaine public étant à la charge de la Commune, il convient de prévoir des crédits budgétaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, après :

- 2 voix contre :

Messieurs Jean-Louis THOMAS et Jean HANTZ

**VOTE** la décision modificative n°1 suivante au Budget de l'Eau

**Fonctionnement**

Dépenses – Article 6152 Entretien immobilier	+ 20 000 €
Dépenses – Article 023 Virement à la section d'Investissements	- 20 000 €

**Investissement**

Dépenses - Article 2315 Installations techniques, matériels et outillages industriels	
Programme 20 Réservoirs	- 20 000 €
Recettes – Article 021 Virement de la section de Fonctionnement	- 20 000 €

**Délibération n° 2011/040**

**Finances locales – Subventions – 07-05 –**

**Subvention exceptionnelle à la MJC Pouxeux Jarménil**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 5ème Adjointe, qui donne lecture du courrier de la MJC Pouxeux Jarménil relatif à l'attribution d'une subvention dans le cadre du championnat de France de twirling bâton qui s'est déroulé à Bordeaux les 4 et 5 juin 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération, après :

- 1 abstention :

Madame Lydie DA SILVA

**ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 100 € à la MJC Pouxeux Jarménil dans le cadre du championnat de France de twirling bâton qui s'est déroulé à Bordeaux les 4 et 5 juin 2011.

**Délibération n° 2011/041**

**Institution et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07**

**Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges**

**Avis sur les demandes d'adhésion des communes de LA BRESSE et de MARTINVELLE, dans l'hypothèse où les modifications statutaires seraient approuvées par arrêté préfectoral**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges relatif à l'adhésion des communes de LA BRESSE et de MARTINVELLE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**SE PRONONCE pour l'adhésion des communes de LA BRESSE et de MARTINVELLE, dans l'hypothèse où les modifications statutaires seraient approuvées par arrêté préfectoral.**

**Délibération n° 2011/042**

**Institution et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07**

**Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges**

**Avis sur l'adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public » pour les années 2012 – 2013 et 2014**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges relatif à l'adhésion de la commune de Pouxeux à la compétence optionnelle « éclairage public » pour les années 2012 – 2013 et 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**NE DEMANDE PAS son adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public » du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, au vu du document relatif aux « conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence » approuvé par les membres du Comité du SMDEV lors de la réunion du 24 juin 2009 pour les années 2012 – 2013 et 2014.**

**Délibération n° 2011/043**

**Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01**

**Autorisation d'intégration dans le patrimoine de la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis de Pouxeux Jarménil d'une concession en état d'abandon afin de la transformer en ossuaire**

Monsieur le Maire expose qu'il est prévu d'intégrer dans le patrimoine de la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis de Pouxeux Jarménil une concession en état d'abandon afin de la transformer en ossuaire.  
L'article L 5222-2 du Code Général des Collectivités Territoriales impose de délibérer sur ce sujet dans la mesure où les actes de disposition relèvent de la compétence des Conseils Municipaux des communes de Pouxeux et de Jarménil.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE l'intégration dans le patrimoine de la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis de Pouxeux Jarménil d'une concession en état d'abandon afin de la transformer en ossuaire.**

**Délibération n° 2011/044**

**Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – 05-06 –**  
**Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 15 avril 2008 et du 30 juin 2009 (n°46) par lesquelles le Conseil Municipal déléguait un certain nombre de compétences en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de faciliter l'administration des affaires communales, il conviendrait de compléter cette délégation afin que Monsieur le Maire puisse exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération, après :

- **3 abstentions** :

Madame Edith GREMILLET  
Messieurs Jean-Louis THOMAS et Jacques HUREL

- **2 voix contre** :

Messieurs Damien SIBILLE et Jean-François BLUNTZER

**DECIDE** de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, la délégation suivante :

- « exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ».

**PRECISE** que cette délégation complète les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du 15 avril 2008 et du 30 juin 2009 (n°46)

**RAPPELLE** que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

**Délibération n° 2011/045**

**Finances locales – Divers – 07-10 –**

**Attribution de subventions du Conseil Général des Vosges**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Général des Vosges a attribué à la commune les subventions suivantes au titre des programmes d'investissements 2011 :

Programme	Investissement HT	Subvention du Conseil Général	Taux
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur	463 552,00 €	101 981,00 €	22,00%
Travaux d'éclairage public	12 770,00 €	2 171,00 €	17,00%

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**PREND ACTE** de la notification de ces subventions.

**Délibération n° 2011/046**

**Finances locales – Subventions – 07-05 –**  
**Subvention exceptionnelle à l'école primaire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de subvention de l'école primaire pour la classe des CM1-CM2 de Mademoiselle FATH et la classe de CM2 de Mademoiselle JOUEN destinée à une « sortie géologie » de fin d'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ALLOUE** une subvention de 15€ par élève de Pouxeux aux classes de CM1-CM2 et CM2

**Délibération n° 2011/047**

**Commande publique – Autres contrats – 01-04**  
**Machine à affranchir – signature du contrat de location et d'entretien**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel ROUSSEL, 4ème Adjoint, qui explique que la meilleure proposition obtenue pour un contrat de location et d'entretien d'une machine à affranchir est celle de PITNEY BOWES à Denis la Plaine pour une durée de 5 ans avec un loyer annuel de 251,88 €HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de location d'une machine à affranchir avec PITNEY BOWES pour une durée de 5 ans avec un loyer annuel de 251,88 €HT.

**Délibération n° 2011/048**

**Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01 –**

**Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet**

**Fermeture d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet**  
**Modification du tableau des emplois permanents**

Monsieur le Maire donne la parole à Joëlle BARTH, 5ème Adjointe, qui explique qu'il convient de remplacer un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Considérant l'avis favorable de la commission communale « Personnel et recrutement » en date du 11 février 2011,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de créer un poste à temps non complet relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 31 H 00, à compter du 1er juin 2011

**DECIDE** de fermer un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux de 2ème classe d'une durée de 35 H 00, à compter du 1er juin 2011

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1er juin 2011

**AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté correspondant.

**Délibération n° 2011/049**

**Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01**

**Budget de l'eau – Admissions en non-valeur**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le comptable public a épuisé toutes les voies de recouvrement des titres 840/2007 et 850/2008, relatifs à des factures d'eau, émis à l'encontre de la société EDK.

Ces créances étant devenues irrécouvrables, il y a lieu de prononcer leur admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADMET** en non-valeur les titres 840/2007 d'un montant de 309,63€ et 850/2008 d'un montant de 95,18 € émis à l'encontre de la société EDK.

**DIT** que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2011.

**Délibération n° 2011/050**

**Commande publique – Autres contrats – 01-04**

**Travaux d'entretien de la Commune pour une durée de 3 ans**

Monsieur le Maire explique qu'il a été procédé à une consultation pour les travaux suivants d'entretien sur la Commune :

- lot n° 1 : Travaux de fauchage et de débroussaillage pour une intervention 2ème quinzaine de juin 2011
- lot n° 2 : Entretien du réseau routier de la forêt pour 2 passages annuels (juillet et automne)
- lot n° 3 : Fauchage et débroussaillage des captages et des réservoirs avec enlèvement des déchets et utilisation d'huile végétale pour 2 interventions par an
- lot n° 4 : Entretien du lotissement les clos.

Monsieur le Maire transmet à l'Assemblée le rapport d'analyse des offres et précise que la commission d'appel d'offres a émis, lors de sa réunion du 15 juin 2011, l'avis suivant :

- attribution des lots n° 1 – 2 et 4 à l'entreprise PAULUS de Hadol
- attribution du lot n° 3 à l'entreprise ISS Espaces Verts de Remiremont.

Le Conseil Municipal, après délibération, après :

- 1 abstention :  
Monsieur Daniel REMY
- 1 voix contre l'attribution des lots n° 1 et 2 :  
Monsieur Henri LA VAULLEE

**AUTORISE** le Maire à signer pour une durée de 3 ans avec :

I - L'Entreprise PAULUS les lots suivants:

- n° 1 pour un montant HT de 3 510 €
- n° 2 pour un montant HT de 864 €
- n° 4 pour un montant HT de 378 € pour 3 passages annuels

II - ISS Espaces Verts, le lot n° 3 pour un montant HT de 1 184€.

**Délibération n° 2011/051**

**Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal  
(article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 15 avril 2008, Monsieur le Maire a signé :

1 - Un marché de clôtures du groupe scolaire – terrain multisports avec la SARL ATMOS VERT pour un montant de 14 769 €HT, après avis de la commission d'appel d'offres en date du 19 avril 2011

2 - Un marché d'études et de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une chaufferie bois avec :

- le BET SYLVIN, Monsieur Sylvain PHILIPPE de Saint-Nabord, co-traitant 1 mandataire
- la SARL BAC, Monsieur Sylvain PHILIPPE de Saint-Nabord, co-traitant 2
- la SARL SPEI, Monsieur Sylvain PHILIPPE de Saint-Nabord, co-traitant 3
- Monsieur Régis COLIN de Dommartin-lès-Remiremont, architecte, co-traitant 4

pour un montant de 35 860 €HT, après avis de la commission d'appel d'offres en date du 19 avril 2011.

3 - Un marché d'études pour la révision du plan local d'urbanisme avec la SARL EOLIS de Saint Dié des Vosges, pour un montant de 16 774 €HT, après avis de la commission d'appel d'offres du 17 mars 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**PREND ACTE** de la signature de ces marchés.

**Délibération n° 2011/052**

**Questions diverses**

**Domaines de compétence par thèmes – Enseignement – 08-01**

**Avis sur le regroupement de l'école primaire et de l'école maternelle de Pouxeux**

Monsieur le Maire explique que Monsieur l'Inspecteur d'Académie du secteur propose la fusion administrative de l'école primaire et maternelle de Pouxeux avec création d'un école primaire à direction unique. Il est demandé à l'Assemblée de donner son avis.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec :

- 1 abstention :  
Monsieur Daniel REMY

Considérant que la présence d'une directrice est nécessaire sur chaque site d'enseignement pour la qualité de l'accueil et du suivi scolaire des enfants et pour une meilleure disponibilité vis-à-vis des parents,

**EMET un avis défavorable à ce projet de direction unique correspondant à la fusion des écoles primaire et maternelle de Pouxeux.**

Transmis en Préfecture le 22 juin 2011

Affiché le 22 juin 2011